

Les Remontrans ayans de plus fait voir par leurs Memoires précédens, que la raison aussi bien que le Droit des gens, de la maniere qu'on l'observe dans nos jours, dictent que la Navigation & le Commerce, qui anciennement étoient communs, ouverts & libres, sont presentement confiderez comme limitez, propres & partageables, en sorte qu'on doit s'abstenir reciproquement de commercer l'un dans le District de l'autre.

C'est aussi dans cette vûe que les Octrois accordés aux Compagnies des *Indes Orientales & Occidentales*, & tous les Traitez faits avec la Couronne d'*Espagne*, à compter du premier des Treves, ont été couchez dans des termes qui font voir clairement, que la défense du Commerce & de la Navigation n'a pas été attachée uniquement à ce circuit ou aux environs de quelques Villes, Loges ou Forterelles avec les Terres y adjacentes, comme on pourroit dire, par exemple, autant que la vûe peut s'étendre, ou le Canon porter, mais au contraire on s'est servi de tels mots ou de telles expressions, qui marquent la raison & la nécessité tant des Traitez que de la chose même, laquelle ne souffre point qu'en demeurant chargé des frais des Fortifications, de l'entretien des Garnisons, & des Comptoirs de Commerce, on seroit obligé d'en faire part aux autres, comme il s'ensuivroit pourtant, si les Sujets des *Pais-Bas Aurichiens* avoient ( comme ils fourniennent en vertu de l'ancien droit des Gens ) la liberté de naviger & de trafiquer dans le District de la Compagnie Orientale des *Proviuces-Unies*, par tout & dans tous les Lieux, où il n'étoit pas permis aux Castillans de commercer, & où ils n'ont jamais navigé ni trafiqué depuis le Traité de *Munster* jusques au tems present.